

M. Raphaël Grégoire THIERRY



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 11 juillet 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 12 juillet 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 février 2021, **Monsieur Raphaël Grégoire THIERRY**, en son vivant Plasticien peintre illustrateur, demeurant à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT (75009) 4, rue de Trévisse. Né à TUNIS, (TUNISIE) le 4 avril 1972. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AVIGNON (84000), le 14 juin 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie DOYON, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Office notarial Nathalie DOYON et Ludivine BEDOUIN » titulaire d'un office notarial à CADEROUSSE (84860), 7, rue de l'Hôpital, le 8 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Existence d'un legs universel. Le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère universel de son legs et de l'absence d'héritiers réservataires

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie DOYON, notaire à CADEROUSSE, référence CRPCEN : 84051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession
3951519



Ecrit par Echo du Mardi le 12 juillet 2021

Publié le 12/07/2021